Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202401-BF

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024 01

SEANCE DU 20 MARS 2024

Convocation du	**27 novembre 2023**
Affichage du	**04 mars 2024**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT MARS à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
M MARECHALLE James, procuration à Mme LACOUR Aude
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme SPIRA Julie,
M THOMA Hervé,
Mme RIGARD Sabine,
M GUERRERO Juan,

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération du conseil municipal n° 17 du 8 avril 2021 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

VU la convention relative à l'expérimentation du CFU du 02 décembre 2021 ;

VU le CFU 2024 de la commune;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202401-BF

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

CONSIDERANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une « procuration à » de l'un des membres de sa majorité ;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « Daniel URCOURT » ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 659 467.74 €	1 398 928.00 €	3 058 395.74 €
	Recettes réalisées	790 810.77 €	1 256 812.32 €	2 047 623.09 €
	Restes à réaliser	294 494.00 €		294 494.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 659 467.74 €	1 398 928.00 €	3 058 395.74 €
	Dépenses réalisées	411 865.52 €	963 798.31 €	1 375 663.83 €
	Restes à réaliser	65 510.00 €		65 510.00 €
Solde	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	378 945.25 €	293 014.01 €	671 959.26 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-442 576.74 €	+ 224 738.95 €	-442 576.74 €
résultat de clôture	Excédent/déficit (+/-)	-63 631.49 €	+517 752.96 €	+454 121.47 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	+228 984.00 €		+228 984.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+165 352.51 €		+165 352.51 €

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202401-BF

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(POUR : 9– CONTRE : 4)
(Absence du Maire)

Article 1 : **APPROUVE** le compte financier unique CFU 2023 de la commune,

Article 2 : **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

VOTE DE LA DELIBERATION	VOTE *		
	POUR	CONTRE	ABS
Jean-Marie NIGAY			
Christiane VAN BOXSTAEL	X		
James MARECHALLE	X		
Bruno FORGET	X		
Charlotte MEYFROODT			
Claude BOULARAND	X		
Hervé THOMA			
Stéphanie VIDARD	X		
Régis ROSELLE	X		
Julie SPIRA			
Aude LACOUR	X		
Hervé BRIAND	X		
Thibaut REZZA	X		
Sabine RIGARD			
Juan GUERRERO			
Eric NABONNE		X	
Anne FUSZ		X	
Daniel URCOURT		X	
Geneviève ALLAIN		X	

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355